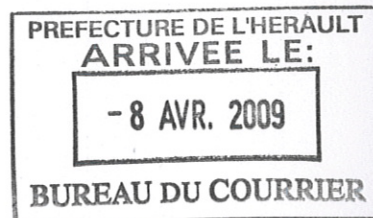


Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 29  
Date de la convocation : 31 mars 2009



N° 26

L'an deux mille neuf et le six du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme ANTOINE-SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, BOUSQUEL, PLANCHERON, SAVY.

**PROCURATIONS** : Mme CONFAIS en faveur de Mme GAUZY CHABLE  
Mme TARAYRE en faveur de M. FÉVRIER  
Mme BOULANGÉ en faveur de M. PLANCHERON

**AVENANT N° 1 du MARCHE**

**LOCATION ET MAINTENANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE**

**Rapporteur : Monsieur BOUISSEREN**

Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 109 en date du 15/12/2008, il a autorisé Madame le Maire à signer le marché des lots 2, 3, 4, 5 et tout acte s'y rapportant pour le marché «location et maintenance de la flotte automobile»

Compte tenu de l'absence d'offres pour les lots 1 « véhicules hybrides » et 6 « véhicules électriques », la commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 avril 2009 et a émis un avis sur :

Suppression du cout « fourniture d'un véhicule de remplacement des véhicules en contrat location maintenance » soit une moins value mensuel de 626,93 €/mois soit 7 523,16 € TTC annuel, pour les lots 2, 3, 4 et 5

Avenant N°1 qui porte sur « véhicules diesel à énergie propre »

- LOT 1 Soit 2 véhicules de direction pour un montant de loyer mensuel de 806,03 € TTC
- LOT 6 Soit 3 véhicules utilitaires Atelier pour un montant de loyer mensuel de 1159,22 € TTC

Avec le jeu des moins et plus values l'Avenant N°1 présenté est d'un montant mensuel de 1338,32 € TTC soit 16 059,84 € TTC Annuel  
(1159,22 € + 806,03 € - 626,93 €) x 12 mois

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur BOUISSEREN à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 8/04/2009  
et publication  
le 8/04/2009

Le Maire  
  
